



Véhicule de fonction et arrêt maladie

Par **Gazoildp**, le **13/11/2008 à 12:15**

Bonjour,
Je suis attaché commercial.
En arrêt maladie depuis trois semaines, mon employeur m'écrit pour me demander la restitution de mon matériel de travail (ordinateur, mobile, fichiers clients...) ainsi que ma voiture de fonction en vue de me remplacer pendant cette période d'arrêt. Ce véhicule est un véhicule 5 places dont je peux jouir les week-end et sur laquelle ma compagne est déclarée en conducteur occasionnel mais il ne figure pas sur ma fiche de paie (comme beaucoup d'autres éléments).
En a-t-il le droit ?

Par **Visiteur**, le **13/11/2008 à 16:14**

bonsoir,
une voiture de fonction a un usage professionnel et personnel.
donc en arrêt maladie vous la conservez, à la différence de la voiture de service qui n'a qu'un usage professionnel.
petit hic quand même : elle doit être déclarée en avantage en nature
vous de voir....si vous pouvez demander une compensation ? ou garder ou rendre le véhicule !

Par **Gazoildp**, le **13/11/2008 à 16:46**

Merci Carry pour la rapidité de votre réponse.
Vous confirmez une information que j'ai eu entre-temps: un véhicule de fonction est un avantage en nature qui doit faire l'objet d'une modification du contrat de travail s'il est retiré.
Ne figurant pas sur ma fiche de paie, ai-je le moyen de déclarer moi-même cet avantage au fisc et ainsi me retrouver "en règle" malgré mon employeur ?
Il faut savoir que j'ai négocié une augmentation de salaire il y a huit mois qui a été acceptée mais qui m'a été payée six mois plus tard par chèque sans figurer non plus

sur ma fiche de salaire (par comodité administrative...).
Cette pratique est généralisée dans cette entreprise !
Que me conseillez-vous.
Merci encore
Gazoildp